



Macon, jeudi 7 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/03538

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°BSCD/2022/72 du 31/05/22

Feux d'artifices (St Symphorien d'Annelles)**Rivière la Saône du PK 65.500 au PK 66.500****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 13/07/2022 de 22:00 à 23:59**

o Saône

entre les pk 65.500 et pk 66.500 - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 13/07/2022 de 22:00 à 23:59

o Saône

entre les pk 65.500 et pk 66.500 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

En raison du tir d'un feu d'artifice le 13 juillet sur la Saône depuis le pont de St Romain des Iles, au droit de la commune de St Symphorien d'Annelles (71) et St Didier-sur-Chalaronne (01), la navigation est interdite du PK 65.500 au PK 66.500 aux heures concernées. Le stationnement sera interdit dans ce secteur, sauf bateaux attachés habituellement aux appontements du club nautique de St Symphorien d'Annelles entre le PK 66.010 et le PK 66.085.

Les usagers de la voie d'eau devront rester à l'écoute du réseau VHF (canal 10) pendant toute la durée de la manifestation. Un bateau motorisé équipé d'une radio VHF sera positionné par le pétitionnaire pour la surveillance et la protection de la zone de la manifestation.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

14/07/2022

Par délégation

Signé

Sylvain CIERNIAK